

DELEMONT MAREE BASSE – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2011

SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce				
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COFIL
<p>SECURITE (Garantir la sécurité et l'intégrité des personnes et des biens lors de crues de la Sorne)</p>	<p>Remplacement des piliers par des poutrelles</p> <p>Augmentation de la capacité (abaissement du lit et élargissements)</p>	<p>Economie possible en réalisant des murs avec des semelles avant (côté Sorne) ou des murs poids</p>		<p>La variante poutres métalliques est validée, sous réserve des conclusions de l'OFEV sur le subventionnement de cette mesure.</p> <p>Le principe est validé.</p> <p>Le projet proposera la solution la plus économique et la moins contraignante en terme d'entretien et de gestion du cours d'eau.</p> <p>Sauf exception (vers le Jardin de poche), aucun mur ne sera refait à neuf, le projet prévoyant des reprises en sous-œuvre.</p>
<p>NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et paysagers des abords de la Sorne)</p>	<p>Amélioration des façades en rive droite vers le bâtiment Vögele</p> <p>Mesures 4, 6, 17 et 21 : aménagement du lit de la rivière (apports de graviers et replats latéraux végétalisés entretenus pour éviter l'embaumement)</p> <p>Mesure 15 : rajeunissement de la végétation rivulaire dans le secteur du Quai de Bellevoie</p> <p>Maintien de la morphologie existante vers le collège</p> <p>Mesure 9 : démolition des constructions existantes et installation d'un transformateur</p> <p>Parc de poche</p> <p>Projet artistique</p>	<p>Exploiter le potentiel en lien avec les bâtiments Rippstein et la villa ZEN</p> <p>Couverture possible vers le bâtiment Vögele mais uniquement pour une terrasse de petite dimension. L'aménagement ne doit pas empêcher le passage de la lumière</p> <p>Diminuer la largeur du lit mineur pour garantir la « présence d'une rivière » et garantir une bonne dynamique du cours d'eau</p> <p>Remplacer le terme « jardin de poche » par « jardinet »</p>	<p>Couverture de la rivière (plutôt réaliser une vue sur la Sorne depuis l'av. de la Gare en obtenant la démolition du petit bâtiment qui l'empêche actuellement)</p> <p>Transformateur : construction inopportune par sa taille à cet endroit</p> <p>Demande de ne pas réaliser un transformateur « préfabriqué » mais de prévoir un vrai objet architectural. Il faut aussi étudier la faisabilité d'un enterrement partiel du transformateur</p> <p>Le Jardin de poche pour la plantation de quelques arbres devrait être abandonné</p>	<p>Des contacts ont été pris avec les propriétaires. Ceux-ci pourraient entrer en matière sous certaines conditions. Une proposition leur sera faite en ce sens lorsque le projet de l'ouvrage et le devis seront établis.</p> <p>Une analyse doit être menée pour déterminer si une couverture partielle est légalement envisageable. Dans tous les cas, l'aménagement doit garantir l'éclairage naturel de la rivière. Le projet doit permettre la réalisation éventuelle de cet aménagement.</p> <p>La démolition du petit bâtiment, comme pour le bâtiment Vögele, n'est a priori économiquement pas envisageable (droit de superficie jusqu'en 2074). LA question sera tout de même soumise à un juriste.</p> <p>Mesures validées. Optimiser la largeur du lit et la dynamique du cours d'eau.</p> <p>Mesures validées.</p> <p>Mesures validées.</p> <p>Le transformateur est indispensable pour assurer l'alimentation des nouvelles constructions dans le quartier. Il sera demandé aux SID de soigner l'aspect extérieur de cet ouvrage.</p> <p>Cet ouvrage ne doit pas subir d'inondation (implantation altimétrique).</p> <p>L'appellation « Jardin de poche » est pour l'instant conservée (définition du Plan directeur Nature en Ville). L'aménagement est conservé (place de repos pour personnes âgées et habitants du quartier, notamment). Une analyse est en cours.</p> <p>Validation du projet. A intégrer dans l'aménagement.</p>

SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce				
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COFIL
<p>NATURE ET PAYSAGE (Préserver et valoriser les potentiels naturels et paysagers des abords de la Sorne)</p>	<p>Elargissement sur le parking de l'école de commerce Futur projet CEJEF : nécessité de ne pas céder au maintien éventuel des places de parc existantes dans leur configuration actuelle</p>	<p>Pour les passerelles à refaire, garantir une « unité » (voir passerelle sur l'Areuse de Geninasca Delefortrie) Les passerelles doivent avoir « de l'allure »</p> <p>Prévoir une discontinuité des bacs à fleurs pour faciliter l'accès à la rivière (pêcheurs)</p> <p>Les places de parc supprimées dans le secteur de l'école de commerce doivent être compensées</p> <p>De la Jardinerie à la rue de l'Avenir, le mur, son couronnement, la balustrade et le mobilier urbain (lampadaires, bancs, poubelles, etc) doivent être identiques sur toute la longueur</p> <p>Attention particulière à donner aux nouveaux murs en sous-œuvre, notamment les têtes d'ancrage</p> <p>Coordonner les plantations d'arbres avec celles prévues sur le chemin de Bellevoie pour garantir une unité d'aménagement</p> <p>Intégration du chemin de Bellevoie, notamment le croisement avec la rue de l'Avenir. Le mur doit supporter la route</p> <p>L'aménagement ne doit pas demander un entretien disproportionné</p> <p>Garder des ouvertures sur le cours d'eau</p> <p>Ombrage à garantir sur le cours d'eau</p> <p>Secteur Jardinerie – Ecluse : tenter de donner un caractère moins dur, moins minéral, en apportant des éléments végétalisés</p>	<p>Doute sur la plus-value apportée par les bacs à fleurs Les bacs à fleurs risquent d'être utilisés comme poubelles et demandent de l'entretien. Une barrière est préférée</p> <p>Mesure 22 : aménagement de la berge et suppression des places de parc vers l'école de commerce</p> <p>Attention à l'éclairage des cheminements (sécurité de nuit)</p>	<p>Une analyse particulière sera menée pour les passerelles (type de structure, intégration, etc). Des recommandations seront faites dans le plan directeur des espaces publics de la Sorne en cours de réalisation.</p> <p>Proposer un autre type de végétalisation des murs qui ne « coupe » pas le lien au cours d'eau et qui minimise l'entretien.</p> <p>Mesure 22 validée. Les places de parc seront compensées dans le cadre du concours d'architecture pour l'agrandissement de l'école de commerce et dans le cadre du plan de mobilité du collège et du CEJEF.</p> <p>Le plan directeur des espaces publics de la Sorne contiendra des recommandations.</p> <p>Une revue de projet sera réalisée par un architecte. Tenir compte de l'inventaire ISOS (Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse).</p> <p>Une coordination des projets est prévue.</p> <p>Le projet doit permettre l'adaptation de ce carrefour et du pont dans une phase ultérieure.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p>
<p>ACCES A L'EAU (Favoriser l'accès à l'eau à toutes les catégories d'utilisateurs)</p>	<p>Promenade continue le long du cours d'eau</p> <p>La continuité des blocs dans le lit en rive droite permet un accès pour les pêcheurs</p>	<p>Permettre un accès à l'eau par des escaliers entre la Jardinerie et la rue de l'Avenir</p> <p>En face du quai de Bellevoie, en rive gauche, permettre un cheminement en pied de berge pour les pêcheurs uniquement</p> <p>Ne pas aménager de gradins : garder ce projet pour le Quai de la Sorne</p>		<p>Mesures validées.</p> <p>Trop contraignant et coûteux. Proposition refusée.</p> <p>Le projet en tiendra compte.</p> <p>Le projet en tiendra compte</p> <p>Proposition validée.</p>

DELEMONT MAREE BASSE – SYNTHÈSE DE LA CONCERTATION DU 23 NOVEMBRE 2011

SECTEUR CENTRE AVAL : Avenue de la Gare – Ecole de commerce				
THEMATIQUES	VERT	ORANGE	ROUGE	PESEE D'INTERETS DU COFIL
MOBILITES DOUCES (Valoriser et améliorer le réseau des mobilités douces)	Promenade continue le long du cours d'eau Mesure 7 (promenade Jardinerie)	Il faut séparer les piétons et les cyclistes	Espace trop grand pour le trottoir et la route au droit du Quai de Bellevoie A long terme, il faut pouvoir suivre la Sorne jusqu'à l'av. de la Gare	Mesures validées. Une analyse sera menée sur les réseaux piétons et cyclables. Le plan directeur des circulations de la Ville est en révision. Les conclusions de cette étude détermineront les aménagements routiers nécessaires. Dans l'intervalle, le projet doit être maintenu tel que présenté. Cette proposition n'est pas réalisable (bâti existant). Par contre, on pourra atteindre l'av. de la Gare via la rte de Moutier ou la ruelle de l'Ecluse.